

Le Concordat d'abord, la concrétisation ensuite et l'engagement en tout temps

La commune de Moutier carbure à plein régime pour réaliser le transfert de la ville dans le canton du Jura. Dans chaque édition de moutier.ch, un point sera fait avec le chargé de projet.

L'actualité de ce début d'année liée au transfert de la ville dans la Jura est marquée par des attermoissements dans le cadre des négociations sur le Concordat entre les délégations des cantons de Berne et du Jura. Selon la presse nationale, un désaccord relatif à la péréquation financière explique l'ajournement de la publication du Concordat. Nous l'avons déjà expliqué, cet accord est très attendu pour pouvoir mener sereinement la deuxième phase du processus de transfert, à savoir la concrétisation des nombreux projets qui sont actuellement dans le « pipeline ».

Ces quelques petites semaines de report doivent permettre au Concordat d'être consolidé et irréprochable dans sa construction, cela dans l'intérêt d'un transfert harmonieux. Un état d'esprit de sérénité, de confiance et de prudence que le Conseil municipal a toujours défendu, en dépit des « fuites » constatées dans la presse nationale, preuve s'il en est que le transfert de Moutier passionne toujours autant, y compris au niveau national. L'objectif d'un transfert effectif de la ville au 1^{er} janvier 2026 est plus que jamais d'actualité. En témoigne l'engagement déployé au quotidien par celles et ceux qui œuvrent à la réussite du transfert, tant à Moutier que dans le canton du Jura.

En termes de communication, la population de Moutier sera bien évidemment tenue au courant de l'avancée des projets. Si le journal que vous tenez entre les mains fait et fera un état des lieux réguliers des affaires en cours, des conférences de presse ou des courriers ciblés pourront être envisagés en cas de besoin. Il est à noter que le susmentionné se tient à la disposition de la population, des entreprises et des structures parapubliques, sur rendez-vous, en cas de question précise en lien avec le transfert de la ville (patrick.cerf@moutier.ch ou 032 494 11 77).

Patrick Cerf

Chef de projet « Transfert de Moutier dans le Jura »

Ecole secondaire, police et services de secours : point de la situation

Ecole secondaire

Concernant l'avenir de l'Ecole secondaire, le Conseil municipal a pris note des votations par les urnes qui se dérouleront le dimanche 12 mars 2023. Les citoyens de huit communes voisines sont en effet consultés sur l'opportunité d'un projet d'école secondaire dans le Grand Val. Le résultat de ces scrutins doit pouvoir orienter la suite du processus en matière de prise en charge des élèves du secondaire I.

Toujours concernant le domaine scolaire, des échanges de vues ont eu lieu récemment entre une délégation du Conseil municipal et des représentants des autorités des communes membres du Conseil intercommunal du Grand Val (CIGV). Cela concernait particulièrement le droit de vote des représentants des communes de la Couronne à la Commission scolaire. La délégation du Conseil municipal de Moutier s'est engagée à faire le nécessaire pour que leurs voix ne soient plus consultatives mais bien délibératives et que toutes les communes y soient représentées équitablement.

Police

La Municipalité de Moutier et la République et Canton du Jura se rencontreront prochainement pour discuter du contrat de ressources qui liera la ville à la Police cantonale jurassienne. L'objectif de cet accord est triple : il doit bien entendu assurer la sécurité de l'ensemble de la population prévôtoise, mais aussi maintenir voire renforcer les tâches de l'actuel service de la Police administrative tout en se laissant la possibilité d'éventuellement reformer un corps de police municipale comme c'était le cas jusqu'à la fin des années 2000.

Services de secours

La Municipalité met tout en œuvre pour assurer un haut niveau de sécurité à l'égard de l'ensemble des habitants de Moutier. Plusieurs pistes sont envisagées en termes d'organisation des secours, notamment en ce qui concerne le statut de Centre de renfort. L'objectif est de maintenir et de développer sur sol prévôtois l'ensemble des compétences acquises par le personnel du CRISM.

Le Conseil municipal de Moutier a également pris acte avec satisfaction de la volonté des ayants droit de la commune de Perrefitte de maintenir sa collaboration avec le CRISM dans le domaine des tâches communales, notamment du feu. Le CRISM et les autorités de Moutier mettront tout en œuvre pour renforcer encore les liens qui existent entre les deux communes dans le domaine des secours.